

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 69

ABSTENTION : 0 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Abderrahim BAKA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Thierry FALCONNET	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Badiââ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Roland PONSAA	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François NOWOTNY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Gaston FOUCHERES	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Anaïs BLANC	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Gilbert MENUT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Nurray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Groupement d'Intérêt Public Bourgogne Vigne et Vin (GIP / BVV) - Convention statutaire

En juin 2014, Alain Bonnin, Président de l'Université de Bourgogne a annoncé la création du Pôle Bourgogne Vigne et Vin (BVV).

Le Pôle Bourgogne Vigne et Vin a pour mission de fédérer, développer et rendre visible la recherche et la formation sur la vigne et le vin en Bourgogne.

L'objectif de ce pôle est de faire du territoire bourguignon une vitrine nationale et internationale d'excellence dans ce domaine.

Le Pôle BVV coordonnera les orientations stratégiques en matière de recherche et formation sur la vigne et le vin. Il assurera la veille, le traitement et la diffusion des informations et des données sur ce thème. Il aura également une mission de représentation de la filière.

L'Université de Bourgogne devient ainsi la première université française à bénéficier d'un tel pôle de recherche pluridisciplinaire en matière de vigne et vin.

Conçu pour être à la fois transversal et au plus proche de la réalité économique de la filière, le Pôle Bourgogne Vigne et Vin prendra la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), réunissant les établissements de recherche, de formation, les acteurs socio-économiques et les collectivités (*liste des membres fondateurs en annexe*).

Le Pôle Bourgogne Vigne et Vin sera constitué sans capital. La participation des membres au fonctionnement du GIP sera proportionnelle aux droits statutaires de chaque membre et pourra être apportée soit sous forme de participation financière au budget, soit sous forme de contribution en nature (mise à disposition de personnel, de locaux, de matériel...).

Le Grand Dijon sera membre du GIP, au côté du Conseil Régional de Bourgogne, du Grand Châlon, de la CAMVAL, de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Il est proposé que le Grand Dijon soit membre fondateur de la convention (*pièce annexe*).

Il est proposé également une participation en droit statutaire du Grand Dijon à hauteur de 5 %.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération, notamment la convention jointe.